

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 5 JUIN 2026 – 18H00**

Date de convocation
Le 29 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq Juin, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence du Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représentés : 0 - Absent : 4

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, D. VAUTIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, E. RENAULT, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, C. GIAUSSERAND, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

ABSENTS REPRESENTES :

ABSENTS EXCUSES : E. LAUSSINOTTE, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDIAN,

ABSENT :

**2 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

VU le décret du Ministère de l'Intérieur n°2026-301 en date du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs prévue le dimanche 27 septembre 2026,

VU l'arrêté préfectoral n°DCL-BRAE-26-032 en date du 04 mai 2026 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que pour les communes ayant une population municipale comprise entre 3500 et 4999 habitants, les conseils municipaux doivent élire 15 délégués titulaires et 5 suppléants conformément aux dispositions des articles L 284, 285 et 286 du code électoral,

CONSIDERANT que les délégués et leurs suppléants, dans les communes de 1000 habitants, sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats), conformément aux dispositions des articles L 289 et R 133 du code électoral,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article R 133 du code électoral, la présidence du bureau électoral appartient au Maire et, à défaut du Maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau et que les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral, qui est donc composé par Mme Régine FABIUS, Mme Fabienne LOUIS, M. Maxime CONTENTIN, M. Maxime BLASZKA et M. Patrice ROBERT ayant été désigné secrétaire,

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée :

- Liste « TOUQUES POUR LES SENATORIALES »

Il est ensuite procédé à l'élection des délégués et des suppléants au scrutin secret.

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins déposés dans l'urne :	23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	23
- Majorité absolue :	13
- Résultats obtenus :	23

Liste « TOUQUES POUR LES SENATORIALES » : 23 voix, soit 15 délégués et 5 suppléants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DESIGNE** les délégués du conseil municipal et leurs suppléants suivants :

Nom et Prénom de l' élu(e)		Liste	Mandat de l' élu
MULLER	David	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
LOUIS	Fabienne	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
ROBERT	Patrice	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
DIDIER	Anouchka	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
CONTENTIN	Maxime	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
OUTIN	Sarah	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
VAUTIER	Dominique	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
DE FOUQUIERES	Nathalie	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
SALZET	Daniel	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
CANATAR	Emma	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
ZAMBETTA	Dominique	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
LANDEAU	Elodie	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
VIGNET	David	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
FABIUS	Régine	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
VAUTIER	Benjamin	TOUQUES pour les Sénatoriales	Délégué
GIAUSSERAND	Coralie	TOUQUES pour les Sénatoriales	Suppléant
CONTENTIN	Jean	TOUQUES pour les Sénatoriales	Suppléant
FONTAINE	Patricia	TOUQUES pour les Sénatoriales	Suppléant
BLASZKA	Maxime	TOUQUES pour les Sénatoriales	Suppléant
AUGNET	Carolyn	TOUQUES pour les Sénatoriales	Suppléant

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses représentants, de transmettre immédiatement le procès-verbal, la feuille de proclamation nominative ainsi que la présente délibération aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,

**LE MAIRE,
D. MULLER**


